

**Autorité de Régulation des
Marchés Publics**



سلطة تنظيم الصفقات العمومية

N° 026-2013 /A.R.M.P./Président

رقم: _____ / سن.ت.ص.ع. / الرئيس

واكشوط في 08 MAY 2013
Nouakchott, le 08 MAY 2013

Le Président

الرئيس

Avis

Il est demandé aux Responsables des Entreprises défaillantes dans l'exécution des marchés publics proposées aux sanctions par les Autorités Contractantes Conformément à la Réglementation en vigueur de se présenter dans les meilleurs délais à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Abou Moussa Diallo

